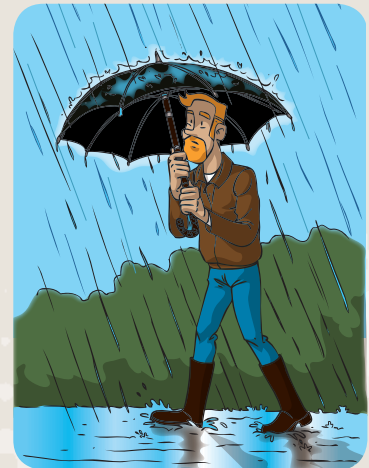


## FORTES PRÉCIPITATIONS

Certains phénomènes météo demandent à observer des précautions particulières. C'est le cas en période **d'alerte météo aux fortes précipitations**, lorsque des zones sont classées en alerte orange ou rouge, ce qui signifie l'arrivée de phénomènes dangereux. Les fortes précipitations sont des pluies abondantes et violentes, pouvant entraîner localement des inondations. Ces alertes sont souvent accompagnées d'alertes aux risques de crues.

### À savoir :

Un bulletin météo, réactualisé deux fois par jour, est accessible sur le répondeur de Météo France 24h sur 24 en composant le **3250**, pendant toute la durée de l'alerte.



### PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

- Vérifier la propreté des chéneaux et autres systèmes d'évacuation des eaux pluviales. Faire procéder à leur purge. Cet entretien préventif doit être réalisé une fois par an.
- S'assurer que les toitures sont étanches. Alerter ou faire alerter le propriétaire qui dans la plupart des cas a la responsabilité du maintien en bon état et du couvert.
- Si besoin, en fonction des expériences passées, acquérir et/ou faire installer des boudins anti-inondation ou batardeaux ou autres barrières étanches.
- Si le site est sujet à inondations : prévoir une pompe de relevage et du matériel de nettoyage adapté (raclettes).

### PRÉCAUTIONS EN CAS D'AVIS DE FORTES PRÉCIPITATIONS

- S'assurer que les lanterneaux de désenfumage ou les trappes sont bien fermés.
- Elever en hauteur les produits sensibles dans les stocks et les espaces de présentation.
- S'assurer que les installations électriques sont en zone étanche.
- Faire réparer ou installer des bâches de protection.
- Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une voie immergée.

### APRÈS L'ÉPISODE PLUVIEUX

- Faire le tour du site pour vérifier l'état général et s'assurer que le site est apte à recevoir les collaborateurs et les clients avant réouverture.
- Vérifier la mise sous tension des installations électriques, l'autocom, le réseau informatique, la détection intrusion. Faire procéder au réarmement par une personne habilitée.
- Racler les sols mouillés pour éviter les chutes.
- S'il y a eu des coulées de boue ayant atteint les locaux, faire procéder au nettoyage.
- Si les parkings ou autres secteurs restent submergés, contacter les services municipaux ou communautaires pour les alerter.

### EN CAS DE DÉGATS SIGNIFICATIFS

- Prendre des photos.
- Prendre toutes précautions afin de s'assurer que les dégâts causés par l'intempérie ne risquent pas de s'aggraver : faire étayer, bâcher ou attacher les parties à risques.
- Prévenir immédiatement votre Correspondant Immobilier Sécurité région qui préviendra l'assurance et déterminera avec l'expert les premières mesures à prendre.
- Regrouper les produits du stock dégradés en un lieu déterminé et attendre les consignes de l'expert ou du Correspondant Immobilier Sécurité.
- Sécuriser les matériels bureautiques et isoler les stocks sensibles (électroménager, sèche-serviettes...) de tous risques d'extension du dommage lors des opérations de nettoyage par exemple.